Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804222-20241218-AG_DEL2024_103-DE

saint-martin d'URIAGE

Pôle	Finances et Marchés Publics
Auteur	Coralie RUSSELLO
rapporteur	
Date du conseil	18/12/2024

Annexe n°1 à la délibération

Tarifs municipaux applicables à compter du 1er janvier 2025 (Droits, redevances, loyers, frais)

Tarifs Divers

tarifs	détail	2023 Voté CM 14/12/22 Validé commission finances 06/12/22	2024 Vote en CM 20/12/23	Commission finances	2025 voté	% d'augmentation Votés 2025 / 2024
cimetière	concession de 15 ans	285,00	295,00	350,00 €		18,64 %
cimetière	concession de 30 ans	570,00	590,00	720,00 €		22,03 %
cimetière	concession de 50 ans	1140,00	1180,00	A supprimer		
colombarium	case de 15 ans	241,00	250,00	200,00 €		-20,00 %
colombarium	case de 30 ans	484,00	500,00	400,00 €		-20,00 %
vacation	unité - *cf, article L. 2213-15 du CGCT, le montant unitaire des vacations est déterminé par arrêté du maire dans chaque commune, après consultation du conseil municipal, dans une fourchette comprise entre 20 et 25 €*	25,00	25,00	25,00 €		0,00 %
sono	location de la sono pour la durée de l'évènement (Uniquement pour les associations de la commune)	23,00	25,00	26,00 €		4,00 %
sono	caution pour location de la sono	100,00	100,00	100,00 €		0,00 %
prix unitaire	repas consommé sur place au restaurant municipal - cuisine centrale et restaurants	3,85	4,00	4,10 €		2,50 %